

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS TENUE LE MARDI 25 MAI 2021, À 18 H 30, PAR VISIOCONFÉRENCE ZOOM.

Sont présents :

Francine Morin, préfet, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;
Claude Corbeil, préfet suppléant, Ville de Saint-Hyacinthe;
Yves de Bellefeuille, Municipalité de Saint-Jude; (arrive à 8 h 32)
Stéphane Bernier, Municipalité de Saint-Louis;
Alain Jobin, Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;
Richard Veilleux, Municipalité de Saint-Hugues;

formant le quorum en conformité avec le *Règlement numéro 08-263 constituant le comité administratif de la MRC des Maskoutains.*

Sont également présents :

André Charron, directeur général;
Magali Loisel, avocate et greffière.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ordre du jour – Adoption;
- 2- Séance ordinaire du 27 avril 2021 – Procès-verbal – Approbation;
- 3- Période de questions;
- 4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES**
- 4-1 Bordereau des comptes payés numéro 01-05 (Administration générale), Partie 1, au 21 mai 2021 – Dépôt;
- 4-2 Bordereau des comptes payés numéro 02-05 (Administration et évaluation), Partie 2, au 21 mai 2021 – Dépôt;
- 4-3 Bordereau des comptes payés numéro 03-05 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, au 21 mai 2021 – Dépôt;
- 4-4 Bordereau des comptes payés numéro 04-05 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, au 21 mai 2021 – Dépôt;
- 4-5 Bordereau des comptes payés numéro 08-05 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, au 21 mai 2021 – Dépôt;
- 4-6 Bordereau des comptes payés numéro 09-05 (Prévention incendie), Partie 9, au 21 mai 2021 – Dépôt;
- 4-7 Bordereau des comptes payés numéro 12-05 (Service d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines), Partie 12, au 21 mai 2021 – Dépôt;

5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

- 5-1 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 266-21 – Municipalité de La Présentation;
- 5-2 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 2021 372 – Municipalité de Saint-Dominique;
- 5-3 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Résolution numéro 21-312 – PPCMOI (Lots 5 505 052 et 5 505 051) – Ville de Saint-Hyacinthe;
- 5-4 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 78-9 – Ville de Saint-Pie;

6 - ADMINISTRATION

- 6-1 Rapport trimestriel des fonds FLI-FLS du 1^{er} janvier au 31 mars 2021 – Approbation;
 - 7- Clôture de la séance.
-

Madame le préfet, Francine Morin, ouvre la séance à 18 h 30.

Point 1- ORDRE DU JOUR – ADOPTION

CA 21-05-46

CONSIDÉRANT que conformément aux alinéas 3 à 5 du dispositif de l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 26 avril 2020 et adopté en vertu des articles 118 et 123 de la *Loi sur la santé publique* (chapitre S-2.2) concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 ordonné par le *Décret numéro 177-2020* daté du 13 mars 2020 et prolongé par les *Décrets numéros 222-2020* du 20 mars 2020, *388-2020* du 29 mars 2020, *418-2020* du 7 avril 2020, *460-2020* du 15 avril 2020, *478-2020* du 22 avril 2020, *483-2020* du 29 avril 2020, *501-2020* du 6 mai 2020, *509-2020* du 13 mai 2020, *531-2020* du 20 mai 2020, *544-2020* du 27 mai 2020, *572-2020* du 3 juin 2020, *593-2020* du 10 juin 2020, *630-2020* du 17 juin 2020, *667-2020* du 23 juin 2020, du *690-2020* du 30 juin 2020, *717-2020* du 8 juillet 2020, *807-2020* du 15 juillet 2020, *811-2020* du 22 juillet 2020, *814-2020* du 29 juillet 2020, *815-2020* du 5 août 2020, *818-2020* du 12 août 2020, *845-2020* du 19 août 2020, *895-2020* du 26 août 2020, *917-2020* du 2 septembre 2020, *925-2020* du 9 septembre 2020, du *948-2020* du 16 septembre 2020, *965-2020* du 23 septembre 2020, *1000-2020* du 30 septembre 2020, *1023-2020* du 7 octobre 2020, *1051-2020* du 14 octobre 2020, *1094-2020* du 21 octobre 2020, *1113-2020* du 28 octobre 2020, *1150-2020* du 4 novembre 2020, *1168-2020* du 11 novembre 2020, *1210-2020* du 18 novembre 2020, *1242-2020* du 25 novembre 2020, *1272-2020* du 2 décembre 2020, *1308-2020* du 9 décembre 2020, *1351-2020* du 16 décembre 2020, *1418-2000* du 23 décembre 2020, *1420-2020* du 30 décembre 2020, *1-2021* du 6 janvier 2021, *3-2021* du 13 janvier 2021, *31-2021* du 20 janvier 2021, le *59-2021* du 27 janvier 2021, le *89-2021* du 3 février 2021, le *103-2021* du 10 février 2021 et le *124-2021* du 17 février 2021, le *141-2021* du 24 février 2021, le *176-2021* du 3 mars 2021, le *204-2021* du 10 mars 2021, le *243-2021* du 17 mars 2021, le *291-2021* du 24 mars 2021, le *489-2021* du 31 mars 2021, le *525-2021* du 7 avril 2021, le *555-2021* du 14 avril 2021, le *570-2021* du 21 avril 2021, le *596-2021* du 28 avril 2021, le *623-2021* du 5 mai 2021, le *660-2021* du 12 mai 2021 et le *679-2021* du 19 mai 2021, les membres du comité administratif tiennent la présente séance en visioconférence.

CONSIDÉRANT l'ordre du jour qui accompagnait la convocation;

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver l'ordre du jour, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 12 DU BUDGET

Point 2- **SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2021 – PROCÈS-VERBAL – APPROBATION**

CA 21-05-47

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 27 avril 2021 et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 12 DU BUDGET

Point 3- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Afin de s'assurer que les mesures de distanciation physique adoptées par le gouvernement du Québec, les séances du comité administratif se tenant par visioconférence et à huis clos, la période de questions se fait par courriel transmis avant midi la journée de la tenue de la séance du comité administratif et répondue pendant la période de questions.

À midi, le 25 mai 2021, aucune question n'avait été reçue.

4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES

Point 4-1 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 01-05 (ADMINISTRATION GÉNÉRALE), PARTIE 1, AU 21 MAI 2021 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 01-05 (Administration générale), Partie 1, au 21 mai 2021, au montant de 214 405,42 \$ et 12 287,50 \$, Fonds FLI-FLS – Prêts d'aide d'urgence PME, tel que soumis.

Point 4-2 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 02-05 (ADMINISTRATION ET ÉVALUATION), PARTIE 2, AU 21 MAI 2021 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 02-05 (Administration, évaluation, développement rural, urbanisme), Partie 2, au 21 mai 2021, au montant de 66 047,54 \$, tel que soumis.

Point 4-3 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 03-05 (POSTE DE POLICE (SECTEUR SAINTE-ROSALIE)), PARTIE 3, AU 21 MAI 2021 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 03-05 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, au 21 mai 2021, au montant de 1 526,30 \$, tel que soumis.

Point 4-4 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 04-05 (TRANSPORT ADAPTÉ ET TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL), PARTIE 4, AU 21 MAI 2021 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 04-05 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, au 21 mai 2021, au montant de 24 990,14 \$, tel que soumis.

(À 8 h 32, Monsieur le conseiller Yves de Bellefeuille se joint au comité administratif.)

Point 4-5 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 08-05 (SERVICE D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE), PARTIE 8, AU 21 MAI 2021 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 08-05 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, au 21 mai 2021, au montant de 11 643,77 \$, tel que soumis.

Point 4-6 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 09-05 (PRÉVENTION INCENDIE), PARTIE 9, AU 21 MAI 2021 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 09-05 (Prévention incendie), Partie 9, au 21 mai 2021, au montant de 3 585,27 \$, tel que soumis.

Point 4-7 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 12-05 (SERVICE D'INSPECTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES BANDES RIVERAINES), PARTIE 12, AU 21 MAI 2021 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 12-05 (Service d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines), Partie 12, au 21 mai 2021, au montant de 4 451,92 \$, tel que soumis.

5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Point 5-1 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ – RÉGLEMENT NUMÉRO 266-21 – MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

CA 21-05-48

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance ordinaire du 4 mai 2021, le conseil de la municipalité de La Présentation, par le biais de sa résolution numéro 125-05-21, a adopté le règlement intitulé *Règlement numéro 266-21 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'autoriser l'usage P-150 Voirie, dans la zone A-303;*

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend le projet de règlement soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 22 mars 2021 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 19 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le règlement intitulé *Règlement numéro 266-21 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'autoriser l'usage P-150 Voirie, dans la zone A-303* adopté par la municipalité de La Présentation, par le biais de sa résolution numéro 125-05-21 lors de sa séance tenue le 4 mai 2021, est conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement révisé* et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-2 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ –
RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-372 – MUNICIPALITÉ DE
SAINT-DOMINIQUE**

CA 21-05-49

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance ordinaire du 4 mai 2021, le conseil de la municipalité de Saint-Dominique, par le biais de sa résolution numéro 2021-70, a adopté le règlement intitulé *Règlement 2021-372 amendant le Règlement numéro 2017-324 intitulé Règlement de zonage afin d'autoriser les constructions accessoires à un usage résidentiel dans la cour avant des lots de coin et modifier les normes concernant le stationnement*;

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend le projet de règlement soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 14 avril 2021 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 19 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le règlement intitulé *Règlement 2021-372 amendant le Règlement numéro 2017-324 intitulé Règlement de zonage afin d'autoriser les constructions accessoires à un usage résidentiel dans la cour avant des lots de coin et modifier les normes concernant le stationnement* adopté par la municipalité de Saint-Dominique, par le biais de sa résolution numéro 2021-70 lors de sa séance tenue le 4 mai 2021, est conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement révisé* et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-3 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ –
RÉSOLUTION NUMÉRO 21- 312 – PPCMOI (LOTS 5 505 052 ET
5 505 051) – VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

CA 21-05-50

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance ordinaire du 17 mai 2021, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté la résolution numéro 21-312 intitulée *Résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) au 700, rue Delorme*, et ce, sur les lots 5 505 052 et 5 505 051 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT que cette résolution reprend le projet de résolution soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 13 avril 2021 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 19 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que la résolution numéro 21-312 portant sur les lots 5 505 052 et 5 505 051, du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe, et intitulée *Résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) au 700, rue Delorme*, est conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement révisé* et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-4 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ –
RÈGLEMENT NUMÉRO 78-9 – VILLE DE SAINT-PIE**

CA 21-05-51

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance ordinaire du 4 mai 2021, le conseil de la Ville de Saint-Pie, par le biais de sa résolution numéro 08-05-2021, a adopté le règlement intitulé *Règlement numéro 78-9 modifiant le règlement de lotissement concernant le diamètre minimal d'un cercle de virage*;

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend le projet de règlement soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 29 avril 2021 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 19 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le règlement intitulé *Règlement numéro 78-9 modifiant le règlement de lotissement concernant le diamètre minimal d'un cercle de virage* adopté par la Ville de Saint-Pie, par le biais de sa résolution numéro 08-05-2021 lors de sa séance tenue le 4 mai 2021, est conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement révisé* et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

6 - ADMINISTRATION

Point 6-1 **RAPPORT TRIMESTRIEL DES FONDS FLI-FLS DU 1^{ER} JANVIER AU
31 MARS 2021 – APPROBATION**

CA 21-05-52

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA 16-02-31 adoptée le 22 février 2016 où il était prévu qu'un état des fonds FLI-FLS soit déposé quatre fois par année;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'informer le comité administratif de l'état des fonds FLI-FLS pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du conseiller au financement daté du 18 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

DE PRENDRE ACTE du rapport relatif aux fonds FLI-FLS pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021, tel que soumis; et

DE DÉPOSER, lors de la prochaine séance du conseil de la MRC des Maskoutains, ce rapport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 7- **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

CA 21-05-53

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu de lever la rencontre à 18 h 34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 12 DU BUDGET

Francine Morin, préfet

M^e Magali Loisel, avocate et greffière